



Jean-Luc VOEGEL
Président du C.S.B. Pétanque
à
Mesdames et messieurs les membres
Du CSB Pétanque

Bretigny sur Orge, le 11 Août 2021

Objet : Pass sanitaire FFPJP.

Mesdames et messieurs,

Suite à la réception du protocole sanitaire FFPJP à appliquer à compter du 9 août 2021, le PASS SANITAIRE sera présenté pour accéder au club de pétanque de Bretigny sur Orge.

Il consiste en la présentation, numérique ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- 1- La preuve de la vaccination (schéma vaccinal complet) ;
- 2- La preuve d'un test négatif de moins de 72 heures ;
- 3- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Le club est responsable du contrôle et à cet effet les personnes nommément désignées ci-après sont habilitées à contrôler le « PASS SANITAIRE » des joueurs et spectateurs :

Jean-Luc VOEGEL, Président du CSB Pétanque
Nicole PRIVE, Secrétaire du CSB Pétanque
Sylvie RAMILLON, Trésorière du CSB Pétanque
Didier FABRE, membre du bureau du CSB Pétanque

A défaut de présentation du « PASS SANITAIRE », l'entrée de la personne sera refusée.

Comptant sur votre compréhension dans l'application de cette mesure, recevez mes salutations sportives.

copie :
Affichage Club
Service des sports
Mairie de Bretigny sur Orge

